

*Note : ce contenu est la traduction en français du document publié dans sa version originale en anglais sur [icann.org](http://icann.org). Seule fait foi la version originale en langue anglaise, sur [icann.org](http://icann.org).*

## **Avis du RSSAC sur une Proposition de modèle de gouvernance pour le système des serveurs racine du DNS**

12 juin 2018

L'Internet continue de se développer à l'échelle mondiale et à servir d'infrastructure de base aux communications et échanges commerciaux internationaux. De ce fait, le système des serveurs racine (RSS) doit évoluer afin de rester un service fiable, résilient et durable face à l'augmentation du trafic et des cyberattaques. Il est important que cette évolution garantisse la responsabilité des opérateurs du RSS à l'égard de leurs parties prenantes, l'existence de processus solides permettant de désigner ou de supprimer des opérateurs, et la suffisance des ressources dont disposent les opérateurs pour leur fonctionnement.

Dans ce contexte, le RSSAC présente **RSSAC037 : Proposition de modèle de gouvernance pour le système des serveurs racine du DNS**. Le modèle présenté dans la présente publication est le fruit de trois ans de débats intenses au sein du RSSAC en vue de répondre aux exigences de responsabilité, de stabilité financière et de durabilité du RSS.

Afin de compléter le RSSAC037, le RSSAC formule trois recommandations :

**Recommandation (1) :** Le RSSAC recommande au Conseil d'administration de l'ICANN d'engager un processus visant à élaborer la version finale du modèle à des fins de mise en œuvre sur le fondement du RSSAC037.

**Recommandation (2) :** Le RSSAC recommande au Conseil d'administration de l'ICANN de se référer à la section 5.5.3 du RSSAC037 afin d'estimer les coûts du RSS et de développement du modèle. Les premiers efforts doivent se concentrer sur l'élaboration d'un calendrier pour la budgétisation de ces coûts. Le RSSAC estime que cette phase de budgétisation ne devrait pas durer plus de six mois.

**Recommandation (3) :** Le RSSAC recommande au Conseil d'administration et à la communauté de l'ICANN de mettre en œuvre la version finale du modèle en se fondant sur les principes de responsabilité, de transparence, de durabilité et d'intégrité du service.

Alors que le Conseil d'administration et la communauté de l'ICANN examinent ces publications et passent en revue ces recommandations, le RSSAC s'engage à être une ressource puissante et un partenaire solide.

RSSAC038

Approuvé par le RSSAC le 12 juin 2018